

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-40

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 23

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 30, substituer aux mots :

« conformément aux »

les mots :

« en application des ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase de l’alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.